

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES APPLICABLE
A LA REALISATION D'ENDUITS TRADITIONNELS OU PRETS A L'EMPLOI
A BASE DE CHAUX HYDRAULIQUE NATURELLE PURE DE ST ASTIER
SUR SUPPORT BRIQUES PLATRIERES**

Rédacteur : Michel CADOT

09 Mai 2008

La brique plâtrière étant un support de faible épaisseur, nous pouvons, sur ce support et sous certaines conditions définies ci-après, réaliser des enduits en chaux hydraulique naturelle de St Astier ou en mortier prêt à l'emploi.

1) Matériaux

Chaux :

NHL 3,5	CHAUX BLANCHE LC****de St Astier	} En fonction des régions
NHL 5	CHAUX TRADI 100 de St Astier	
NHL 5-Z	BATICHAUX de St Astier	
NHL-2	TERECHAUX de St Astier	
HL2	CHAUX COLOREE de St Astier	

Sables : Les sables utilisés doivent répondre aux conditions suivantes :

- * Etre propres et lavés et ne pas comporter d'éléments fins inférieurs à 80µ.
- * Avoir une granulométrie étalée de 0,08/1 mm ou 0,08/2 mm pour la finition talochée.
- * Avoir une granulométrie étalée de 0,08/3 mm à 0,08/5 mm pour les sous couches et autres finitions.

Mortiers prêts à l'emploi : CORLORCHAUSABLE – THERMOCROMEX - INTERCHAUBRIC.

2) Dispositions liées à la nature des enduits :

a) Cloisons de distribution :

Lorsque ces cloisons sont constituées de briques creuses comportant une seule alvéole, pour pouvoir les enduire avec un mortier à base de liant hydraulique, **il est impératif qu'elles soient enduites sur les deux faces.**

En cas d'impossibilité de remplir les conditions ci-dessus, les cloisons de distribution en briques creuses doivent être réalisées avec des éléments répondant simultanément aux deux conditions ci-après:

- **Comporter au minimum deux rangées verticales d'alvéoles**
- **Avoir une épaisseur minimale brute de 7 cm**

Nota : Un enduit plâtre exécuté sur une face et un enduit au mortier de liants hydrauliques sur l'autre face amorcent des déformations des cloisons et favorisent le flambage.

Annule et remplace les éditions précédentes.

Ce document peut être modifié en fonction de l'évolution des techniques. Il appartient aux utilisateurs et aux prescripteurs de vérifier avant toute mise en œuvre, qu'il s'agit bien de la dernière édition. Les données techniques et conseils pratiques contenus dans ce document ne sont qu'indicatifs. Ils font partis des réglementations professionnelles en vigueur (D. T. U. ou autres documents officiels), ils accompagnent des pratiques locales ou des savoir-faire et peuvent compléter des documents de maîtrises d'œuvres relatifs à des passations de marché.

b) Cloisons de doublage :

Pour pouvoir être revêtues d'un enduit à base de chaux hydraulique naturelle, les cloisons de doublage en briques creuses doivent être attachées à la paroi de maçonnerie qu'elles doublent lorsqu'elles ont une épaisseur brute inférieure à 7 cm ou lorsqu'elles comportent une seule rangée d'alvéoles. Ces attaches sont disposées environ tous les mètres dans chaque sens, mais elles ne peuvent en aucun cas, jouer le rôle de raidisseurs.

Les attaches mentionnées à l'article ci-dessus ne sont pas nécessaires lorsque les cloisons de doublage en briques creuses sont réalisées à l'aide d'éléments répondant simultanément aux deux conditions ci-après :

- **Comporter au minimum deux rangées verticales d'alvéoles**
- **Avoir une épaisseur minimale brute de 7 cm**

c) Dispositions particulières :

Les épaisseurs brutes des cloisons entre éléments raidisseurs (cloisons perpendiculaires, retour de la cloison ou poteaux d'inertie et de résistance suffisante pour pouvoir jouer le rôle de raidisseurs) sont :

Épaisseur brute de la cloison (cm)	Hauteur maximale ou moyenne (m)	Distance horizontale maximale entre raidisseurs (m)
> 7 et < 8	3,50	7,00
De 8 à 11	4,00	8,00

Les hauteurs maximales indiquées dans le tableau précédent peuvent être dépassées si la distance entre éléments raidisseurs est telle que la surface entre raidisseurs ne dépasse pas les valeurs ci-après :

Épaisseur brute de la cloison (cm)	Distance maximale entre éléments raidisseurs (m ²)
> 7 et < 8	20 m ²
De 8 à 11	25 m ²

Nota : Il peut être nécessaire, lors de la présence de poteaux raidisseur, de mettre en place dans l'enduit un joint de dilatation.

d) Mortier de montage :

Dans le cas où l'on désirerait réaliser un enduit à base de liant hydraulique, **le mortier de montage doit obligatoirement répondre à l'un des dosages donnés ci-dessous :**

- a) Un sac de CHAUX 100 NHL 5 (35 kg) pour 9 seaux de sable 0/3 mm.
- b) Un sac de CHAUX LC**** NHL 3,5 (35 kg) pour 9 seaux de sable 0/3 mm.
- c) Un sac de BATICHAUX NHL 5-Z (35 kg) pour 10 seaux de sable 0/3 mm.

Les joints auront une épaisseur d'environ 10 mm et seront arasés.

Avant d'être enduites, ces maçonneries doivent avoir un mois de séchage au minimum.

3) Mortier d'enduit :

Il est nécessaire, avant la réalisation des enduits et entre chaque couche, d'humidifier le support.

Enduits traditionnels :

- Première couche :

Dosage : 1 sac de 35 kg de BATICHAUX + 8 à 9 seaux de sable lavé 0/3 mm

Epaisseur : 10 à 12 mm

Humidifier le support brique avant application de la 1^{ère} couche

Temps de séchage avant application de la finition : 7 jours minimum

Cette couche sera dressée à la règle et non talochée

- Deuxième couche finition :

Humidifier la première couche avant application de la finition

	2 ème couche grattée	2 ème couche talochée
CHAUX 100 (35kg) NHL 5	1 sac + 11 à 14 seaux de sable 0/3 mm lavé	1 sac + 14 à 17 seaux de sable 0/2 mm lavé
CHAUX L.C.***** (35kg) NHL 3,5	1 sac + 11 à 14 seaux de sable 0/3 mm lavé	1 sac + 14 à 17 seaux de sable 0/2 mm lavé
TERECHAUX (25kg) NHL 2	1 sac + 10 seaux de sable 0/3 mm lavé	1 sac + 13 à 14 seaux de sable 0/2 mm lavé
BATICHAUX (35kg) NHL 5-Z		1 sac + 15 à 17 seaux de sable 0/2 mm lavé
CHAUX COLOREE (30kg) HL 2	1 sac + 6 à 7 seaux de sable 0/3 mm lavé	1 sac + 7 seaux de sable 0/2 mm lavé
RECOMMANDATIONS	-Epaisseur 5 à 7 mm maximum après grattage - Humidifier la 1 ^{ère} couche	-Epaisseur 5 mm maximum après talochage - Humidifier la 1 ^{ère} couche

PS : les supports en maçonnerie doivent être arrosés de manière à être humides en profondeur mais « ressuyés » en surface lors de l'application de l'enduit.

Il est préférable d'opérer cette humidification la veille du jour de mise en œuvre et de la compléter le jour, au fur et à mesure de la réalisation des enduits.

DANS TOUS LES CAS, L'ENDUIT DEVRA ETRE REHUMIDIFIEE PENDANT LE DEBUT DE SA PRISE (le soir après les travaux).

Mortiers prêts à l'emploi :

COLORCHAUSABLE – THERMOCROMEX

Les enduits seront généralement réalisés en 2 passes.

Les briques plâtrières devront avoir les caractéristiques définies au point 2.

Une première passe (gros gobetis) de régularisation du support sera projetée et dressée à la règle et 24 heures après minimum, une seconde passe qui donnera l'aspect définitif à l'enduit sera projetée.

L'épaisseur totale de ces 2 passes, quelle que soit la finition, ne sera pas supérieure à 10 mm.

INTERCHAUBRIC

Sa formulation lui permet d'être appliquée sur tous les types de briques (plâtrières de 5-7 ou 10 cm d'épaisseur) (construction MONOMUR ou Normale).

Les fiches techniques de ces différents produits sont disponibles auprès de CESA ou sur notre site Internet www.c-e-s-a.fr

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent document, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées. La violation de ces dispositions impératives soumet le contrevenant et toutes personnes responsables aux poursuites pénales et civiles prévues par la loi.

Annule et remplace les éditions précédentes.

Ce document peut être modifié en fonction de l'évolution des techniques. Il appartient aux utilisateurs et aux prescripteurs de vérifier avant toute mise en œuvre, qu'il s'agit bien de la dernière édition. Les données techniques et conseils pratiques contenus dans ce document ne sont qu'indicatifs. Ils font partis des réglementations professionnelles en vigueur (D. T. U. ou autres documents officiels), ils accompagnent des pratiques locales ou des savoir-faire et peuvent compléter des documents de maîtrises d'œuvres relatifs à des passations de marché.